

Date de convocation :

Le 1^{er} octobre 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 20

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

52_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

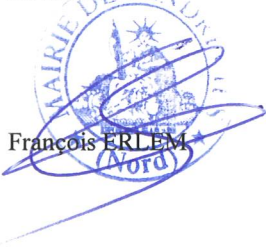
OBJET :

- Désignation d'un représentant auprès de l'ADUS

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire



FRANÇOIS ERLEM
Maire de Landrecies

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le jeudi 8 octobre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (20) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

Ont donné pouvoir (3) : François BLAT donne pouvoir à François ERLEM, Simon BRASSART donne pouvoir à Virginie SOIGNEUX, Michael DELATTRE donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

Absents (0) :

L'Adus intervient auprès des collectivités pour des missions d'ingénierie et de conseil dans des configurations variées, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, à l'élaboration de documents d'urbanisme pour le compte de ses membres.

Par délibération en date du 4 juillet 2017, le Conseil Municipal a accepté l'adhésion de la commune à l'ADUS.

Compte tenu du renouvellement des mandats municipaux, il est proposé de désigner un représentant de la commune pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ADUS.

La candidature de François ERLEM est proposée.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité.

De désigner François ERLEM en tant que représentant de la commune au sein de l'assemblée générale de l'ADUS.